



Assemblée générale annuelle Richelieu International et Fondation Richelieu-International



RI – SAMEDI 16 MAI 2026 à 9 h
FRI -DIMANCHE 17 MAI 2026 à 9 h
VOTE PAR PROCURATION

Droit de vote par procuration

Extrait de l'Article 4.06 :

Chaque membre présent et inscrit à une assemblée peut être porteur d'un droit de vote par procuration de tout autre membre Richelieu absent lors de ladite assemblée, pourvu que ce dernier ait signifié en bonne et due forme sa volonté d'octroyer son droit de vote par procuration à son détenteur, selon les modalités administratives établies par le Conseil d'administration du Richelieu International. Tout membre présent peut détenir plus d'une procuration.

En vue de l'assemblée générale annuelle du Richelieu International, **Samedi 16 mai 2026, 9h**
et de l'assemblée générale de la Fondation Richelieu-International, **Dimanche 17 mai 2026, 9h**

je, soussigné _____, mandate R/ _____
afin qu'il exerce mon droit de vote et vote comme bon lui semblera, à son entière discrétion.

Signé par _____, (Écrire en lettres moulées s.v.p.) en sa qualité de membre
du Club Richelieu _____,
le _____ 2026 et _____
(date) (signature)

IMPORTANT

Les procurations devront être envoyées avant le **lundi 11 mai 2026**.
À défaut de les avoir reçus dans les délais prescrits, celles-ci seront rejetées. »

Faire parvenir:

Par courriel : international@richelieu.org
et copie à la personne porteuse de la procuration